

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 13 Février 2013

L'an deux mille treize, le 13 Février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 Février, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, PEREIRA Laurence, ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès,

Absent excusé : BOUCHER Francis qui donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT
DEPAUW Dominique qui donne pouvoir à Madame ROCREE Roselyne

Secrétaire de Séance : ALLORGE Hervé

Ouverture de séance à 20h38

Délibération pour paiement de facture anticipé :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une délibération doit être rajoutée à l'ordre du jour. En effet en décembre 2012, nous avons reçu la facture de Laser Équipement pour l'acquisition et l'installation des panneaux indicateurs de vitesse. Cette facture n'a pas pu être payée en décembre. Pour pouvoir la régler en début d'année avant le vote du budget il nous faut soit des restes à réaliser soit une délibération. Monsieur le Maire précise que les restes à réaliser du chapitre ne couvrent pas la facture totale. Il faut donc prendre une délibération pour pouvoir mandater celle-ci.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement de la facture.

Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur Le Maire informe que suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, il a eu Madame CREVEL au téléphone concernant l'étude des bassins versants. Monsieur DENRY a confirmé que les plans envoyés ne sont pas exploitables en l'état sur le plan de zonage. Ces informations seront reprises dans le rapport de présentation. La commission urbanisme c'est réunie et a étudié deux points suivants :

- Inscrire une zone réservée sur la Parcelle au Mesnil Péan, concernée pour l'aménagement d'un bassin de rétention pour limiter les axes de ruissellements dans la partie urbanisé.
- Concernant le terrain où est implanté un Mobil Home, la commission souhaite que ce terrain reste en zone constructible avec comme prescription particulière la réalisation d'un vide sanitaire pour toute construction.

Ces différents éléments ont été transmis à Monsieur DENRY pour qu'il puisse les intégrer aux documents.

Monsieur le Maire montre le document des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour indiquer les modifications réalisées suite à la réunion du 23 Janvier. De plus il était prévu d'arrêter le document ce soir, hors Monsieur DENRY ne nous a pas fait parvenir le rapport de présentation. Après discussion, le Conseil Municipal se réunira à nouveau pour arrêter définitivement le document une fois l'ensemble des documents réceptionnés.

Réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Maire rappelle les grands principes connus du décret : les journées d'école seront diminuées de 45 minutes par jour et une demi-journée devra être rajoutée le mercredi matin ou le samedi matin. Les 45 minutes pourront être soit en début d'après midi soit en fin d'après midi. Elles devront correspondre à des activités périscolaires à la charge du SIVOS, gratuites et non obligatoires pour les enfants. Ces activités posent problème car il faut du personnel qualifié et des locaux.

Le décret prévoit la possibilité d'appliquer cette réforme dès la rentrée 2013/2014 ou en 2014/2015. Notre commune étant membre d'un SIVOS, la décision revient à celui-ci et il aura la charge de l'organisation. Le SIVOS a pris une dérogation pour application en septembre 2014. Après discussion les membres du Conseil Municipal à l'exception d'une abstention approuvent le choix du SIVOS.

Entretien de la Commune :

La commission travaux s'est réunie le 28 janvier 2013, concernant l'entretien de la commune. Deux choix s'offrent à la commune :

1- faire appel à un prestataire de service : un devis a été demandé à la société Jardi Service qui interviendrait d'Avril à Octobre sur la Commune pour un coût HT de 5 880 €.

2- Être en autonomie : avoir un agent communal et acheter du matériel.

Actuellement la Commune emploie Monsieur DUVALLET Emmanuel pour les travaux. Pour exemple Monsieur DUVALLET a débouché au 2/3 le tuyau qui passe route de Louviers pour permettre à l'eau de passer d'une mare à l'autre et éviter d'inonder la route. Si la Commune fait appel à l'entreprise pour la tonte, il faudra faire appel à chaque fois à d'autres entreprises pour des petits travaux d'entretien ce qui sera un coût supplémentaire.

Concernant l'autonomie de la Commune : le coût d'acquisition d'un microtracteur équipé pour aller sur la route et pour la tonte est de 9 000 à 10 000 € HT. La Commune récupère la TVA. Le bien sera amortissable sur 7 ans soit un coût annuel de 1 300 €. Au niveau de l'assurance le coût est de 200 € à l'année. Une première estimation du coût d'entretien et de carburant pour l'année s'élève à 500 €. Soit un coût total annuel pour le matériel de 2 000€.

Le coût d'embauche annuel d'un salarié à raison de 7 heures par semaine en contrat horaire annualisé est de 4 700 € brut.

La différence financière entre les deux propositions est minime. La commission travaux informe les conseillers municipaux que leur choix se porte sur l'autonomie de la Commune. L'ensemble du Conseil Municipal valide ce choix.

Concernant le cadre de l'emploi, des informations vont être prises afin de préparer une offre d'emploi lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe que pour entreposer le microtracteur, la Commune doit faire des travaux de réaménagement du garage. Des devis pour des portes s'élèvent de 2 150 € à 3 700 €. Au niveau de l'étanchéité du toit les devis paraissent trop chers, d'autres solutions sont à l'étude. Pour l'électricité, il faut un compteur divisionnaire et revoir l'électricité dans le bâtiment afin d'être aux normes. L'installation électrique se résumera à un disjoncteur, une lumière et une prise électrique.

Une fois l'ensemble des devis reçu, une demande de subvention sera effectuée auprès d'un parlementaire.

Terrain Multisports :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre Député Monsieur Jean-Louis DESTANS a répondu favorablement à notre demande de subvention à hauteur de 4 000 €.

Le coût de l'opération pour la commune est de 61 030 € (dont 5 000 € de dépenses imprévues).

Nous avons eu aussi une subvention du comité des fêtes, et de la préfecture à hauteur de 18 490 €. Le coût réel pour la commune est de 35 000 € HT. Un nouveau dossier de demande de subvention va être déposé auprès du Conseil Général. Monsieur le Maire informe que la commune a les moyens financiers pour réaliser cette dépense en 2013.

Vu le coût du projet un marché public doit être lancé. La secrétaire va se renseigner sur les procédures d'appel d'offre pour la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Questions Diverses :

- Route de Louviers avant le château, suite à la réunion du 4 février 2013, un relevé topographique va être réalisé par du Conseil Général le mercredi 20 février à 14h afin de nous proposer des solutions d'aménagements pour l'écoulement des eaux.
- Le contrat d'éclairage public : la société Demare est en liquidation judiciaire. Sa dernière visite a été réalisée un dimanche sans que Monsieur QUERUEL n'ait été informé, aucun compte rendu nous a été fourni. En 2011, Monsieur QUERUEL avait contacté les entreprises : Bataille, Team Réseaux et le SIEGE pour une demande de devis, car nous étions à l'époque pas satisfait de la prestation de Demare. Nous sommes dans l'attente de l'actualisation des devis au coût de 2013 et avec un nombre de points lumineux qui passe de 67 points à 81.
- La Commission des fêtes s'est réunit vendredi 8 février, la proposition de reformer un comité des fêtes à été évoquée mais il aurait fallu une personne de plus pour constituer un bureau complet. Au niveau du planning : 3 événements sont prévus : le 2 juin la fête de la commune, en octobre un repas et mi décembre l'arbre de Noël.

Séance levée à 23h09.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER pourvoir à Mr LHERMEROULT
Dominique DEPAUW pouvoir à Mme ROCREE	Hervé ALLORGE	